

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 19 juin 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Joseph Côté, conseiller  
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absente :

Madame Magalie Joncas, conseillère

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juin 2017.
2. Régionalisation des Services de sécurité incendie - Ententes intermunicipales pour la transition et la création d'une Régie intermunicipale d'incendie.
3. Création d'une Régie intermunicipale d'incendie - Intégration des ressources humaines.
4. Autorisation au directeur général - Signature d'une transaction-quittance à intervenir avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
5. Entente relative à un échange de services entre la Fabrique de la Paroisse Saint-Hilaire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Stationnement.
6. Appui à la Coopérative de solidarité santé de la Rive.
7. Amendement à la résolution numéro 2017-241 - Entente avec Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu.
8. Grille des critères d'évaluation et de pondération des offres pour des services professionnels en gestion de projet.
9. Compte rendu de la réunion ordinaire du 17 mai 2017 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
10. Recommandation numéro 2017-07-R du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 en date du 6 juin 2017.
11. Questions de l'assistance.
12. Levée de la séance.

...Monsieur le maire ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

2017-265

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 19 juin 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

2017-266

**RÉGIONALISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE - ENTENTES INTERMUNICIPALES POUR LA TRANSITION ET LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'un second Schéma de couverture de risques en incendie est entré en vigueur, que la sécurité demeure au coeur des préoccupations des conseils municipaux, que les obligations et contraintes budgétaires sont en accroissement constant et que des ententes ainsi que des protocoles sont devenus essentiels pour l'atteinte de nos objectifs en matière de protection incendie entre les villes et municipalités ci-après nommées;

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil se sont entendues pour initier une étude pour une régionalisation des Services de sécurité incendie, en juillet 2016, dont le préliminaire a été présenté au comité des maires et des directeurs généraux en décembre 2016 et qu'une présentation a eu lieu le 24 janvier 2017 auprès de l'ensemble des conseils municipaux et directions générales;

CONSIDÉRANT QU'un comité technique a été formé des directeurs généraux de chacune des villes et municipalités pour élaborer des analyses supplémentaires afin de faire rapport au comité maires et directeur généraux;

CONSIDÉRANT QUE lesdites analyses, qui ont été requises par les villes et municipalités, démontrent sans équivoque la rencontre des objectifs de sécurité accrue, d'efficacité et en intervention et en gestion budgétaire contrôlée;

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités précédemment nommées désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente transitoire relative à la création d'une Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.3 du *Code municipal du Québec* permettent aux villes et municipalités de conclure une entente pour obtenir la fourniture de services;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, un projet d'entente transitoire et un projet d'entente de création seront préparés et soumis à chacune des villes et municipalités participantes énumérées ci-dessus, le tout, selon la formule de partage convenue;

CONSIDÉRANT l'importance que ce processus soit élaboré et supporté par une ressource technique dédiée qui sera accompagnée par le comité technique et qu'un octroi de mandat en dotation soit nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.4 du *Code municipal du Québec* permettent aux villes et municipalités partie à une telle entente de déléguer à une autre ville ou municipalité tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil déclare son intention ferme à constituer une Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée-du-Richelieu selon le scénario établi par le comité maires et directeurs généraux.

Que le comité technique formé des directeurs généraux de chacune des villes et municipalités soit mandaté pour élaborer et proposer: l'adoption d'une entente de transition et une entente de création de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée-du-Richelieu, la mise en oeuvre d'un plan de communication et la tenue d'un échéancier afin de respecter les engagements liant toutes nos opérations en sécurité incendie.

Qu'un mandat soit accordé au Carrefour du Capital humain afin de procéder à la dotation d'une ressource selon les directives élaborées par le comité maires et directeurs généraux.

2017-267

**CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE - INTÉGRATION DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a déclaré, en vertu de la résolution numéro 2017-266, son intention ferme de constituer une Régie intermunicipale d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE chacune des villes liées par cet engagement a à son emploi du personnel dédié au bon fonctionnement de son Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ont développé des spécialités;

CONSIDÉRANT QUE ces spécialités sont liées aux particularités des territoires respectifs;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil demande, dans le cadre du plan de mise en oeuvre de la Régie intermunicipale d'incendie à être créée:

- que pour une gestion des savoirs développés au fil du temps par les municipalités, que les compétences soient prises en compte dans le plan de mise en oeuvre de la Régie;
- que tout soit fait, dans la mesure du possible, en respect du budget déposé pour intégrer les ressources humaines disponibles avant la création de la Régie à la nouvelle structure à être mise en place.

Que ce conseil réitère l'importance et le rôle de l'ensemble des employés dans la réussite de ce projet visant à améliorer de façon significative le service à la population.

2017-268

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - SIGNATURE D'UNE TRANSACTION-QUITTANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur Daniel Desroches, directeur général, à signer au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la transaction-quittance à intervenir avec l'employé numéro 190012 ainsi que le paiement des sommes établies en vertu de ladite transaction-quittance, à même le surplus réservé " Engagements éventuels " (poste budgétaire 55-992-00-121) et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2017-12 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 19 juin 2017.

2017-269

**ENTENTE RELATIVE À UN ÉCHANGE DE SERVICES ENTRE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-HILAIRE ET LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite utiliser une partie du stationnement de la Fabrique de la Paroisse Saint-Hilaire à des fins publiques;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Ville et la Fabrique désirent signer une entente établissant les obligations de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la signature du " Protocole d'entente - Échange de services " à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Hilaire relatif à l'établissement des conditions d'échange de services entre les parties permettant notamment l'utilisation d'une partie du stationnement de la Fabrique à des fins publiques.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

2017-270

**APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE LA RIVE**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité santé de la Rive demande l'appui de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité santé de la Rive est un organisme à but non lucratif d'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité santé de la Rive a comme mission d'informer et d'éduquer en matière de santé ainsi que de dispenser des soins infirmiers;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité santé de la Rive accueillera des membres domiciliés dans plusieurs municipalités de la région;

CONSIDÉRANT les nombreux appuis déjà reçus par la Coopérative de solidarité santé de la Rive;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité santé de la Rive désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu doivent être appuyés par une résolution des municipalités concernées;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie les démarches du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité santé de la Rive à l'égard de leur demande d'aide financière auprès du Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats.

2017-271

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2017-241 - ENTENTE AVEC SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-241 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution le conseil acceptait la fin de l'entente de services actuellement en vigueur avec l'organisme " Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu " et autorisait la signature d'une nouvelle entente à intervenir entre ledit organisme et les 11 municipalités actuellement clientes, comprenant les mêmes droits et obligations, pour le service associé au contrôle animalier sur son territoire, et ce, pour la période allant du mois d'avril 2017 à mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire que l'adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit conditionnelle à la participation de l'ensemble des municipalités concernées;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que la résolution 2017-241 soit et amendée en ajoutant, avant le dernier paragraphe de ladite résolution, le paragraphe suivant:

" Que l'adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la nouvelle entente à intervenir entre l'organisme " Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu " et les 11 municipalités clientes est conditionnelle à l'adhésion de l'ensemble des municipalités concernées " .

2017-272

**GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE PROJET**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille de critères d'évaluation et de pondération des offres de services professionnels en gestion de projet, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2017-273

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 17 MAI 2017 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 17 mai 2017 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2017-011-R : Croissant du Golf - Stationnement
- 2017-012-R : Rue des Plateaux - Circulation des autobus scolaires
- 2017-013-R : Rue Sainte-Anne et 1000 boulevard de la Gare - Piste cyclable
- 2017-014-R : Rue Roy - Éclairage de rue
- 2017-015-R : Montée des Trente - Dos d'âne
- 2017-016-R : Rues Maureen et Saint-Pierre - Visibilité à l'intersection
- 2017-017-R : Rue Alphonse-Richer - Stationnement
- 2017-018-R : Rue Michel - École de l'Aquarelle - Signalisation
- 2017-019-R : Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et rue Raymond-Dupuis - Traverse piétonnière
- 2017-020-R : Rues Chapleau et Plante - Dos d'âne et sens unique
- 2017-021-R : Rue Boisée - Sens unique
- 2017-022-R : Statistiques sur les constats émis pour l'année 2016
- 2017-023-R : Rue Nadeau et boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Feux de signalisation
- 2017-024-R : Rue Alphonse-Richer - Limite de vitesse
- 2017-025-R : Rue Saint-Georges - Dos d'âne
- 2017-026-R : Rue Georges-Westinghouse - Arrêt obligatoire

2017-274

**RECOMMANDATION NUMÉRO 2017-07-R - COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception et approuve la recommandation suivante datée du 6 juin 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16:

- 2017-07-R : Diffusion de la pétition, intitulée: " Protection du mont Saint-Hilaire en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* "

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Ghislain Hélie

Création d'une Régie intermunicipale d'incendie -  
garantie d'emploi

2017-275

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 45.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**